

Programme

Vacances d'Hiver

Du 24 février au 06 mars 2020



COUPON D'INSCRIPTION

A remettre avant le vendredi 21 février 2020 à la MJC ou par e-mail: jeunesse@mjcvam.fr

NOM :

PRENOM :

Places limités. Les dossiers seront sélectionnés par ordre d'arrivée.

Merci de cocher les dates sur lesquelles votre enfant veut s'inscrire.

Vous recevrez un mail pour confirmer l'inscription de votre enfant sur les activités avant période

			TARIFS voir règlement intérieur
Patinoire	Participer à un après-midi à la patinoire de Poitiers! Tenue adaptée, paire de chaussette supplémentaire, gants		Tarif C Le jeune doit prévoir un pique-nique
Lundi 24 févr		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 10h à 18h30	Je participe <input type="checkbox"/>
InterMJC	Après-midi et soirée à la MJC de Montmorillon avec d'autres jeunes autour de différents jeux!		Tarif B
Mardi 25 févr		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 13h30 à 23h30	Je participe <input type="checkbox"/>
Soirée Mipeul	Nous mangerons dans une pizzeria avant de nous rendre à une soirée jeu de société à Poitiers avec l'association le Mipeul!		Tarif C
Mercredi 26 févr		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 17h45 à 23h45	Je participe <input type="checkbox"/>
Laser Game	Nous irons au Game Parc de Poitiers pour faire deux parties de Laser Game!		Tarif D Le jeune doit prévoir un pique-nique
Jeudi 27 févr		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 11h à 18h	Je participe <input type="checkbox"/>
Espace Jeune	Journée à l'Espace Jeune. Aménagement des espaces (espace gaming etc), grand jeux, jeux de société ...		Tarif B Le jeune doit prévoir un pique-nique
Vendredi 28 févr		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 10h à 17h	Je participe <input type="checkbox"/>
Espace jeune	Journée à l'Espace Jeune. Aménagement des espaces (espace gaming etc), grand jeux, jeux de société ...		Tarif B Le jeune doit prévoir un pique-nique
Lundi 02 mars		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 10h à 17h	Je participe <input type="checkbox"/>
Espace Jeune	Journée à l'Espace Jeune. Aménagement des espaces (espace gaming etc), grand jeux, jeux de société ...		Tarif B Le jeune doit prévoir un pique-nique
Mardi 03 mars		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 10h à 17h	Je participe <input type="checkbox"/>
Espace Jeune	Journée à l'Espace Jeune. Aménagement des espaces (espace gaming etc), grand jeux, jeux de société ...		Tarif B Le jeune doit prévoir un pique-nique
Mercredi 04 mars		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 10h à 17h	Je participe <input type="checkbox"/>
Repas partagé	Ouvert aux Parents et aux jeunes! Vous pouvez apporter une boisson, un plat salée ou sucré et nous partagerons un moment convivial!		Gratuit
Jeudi 05 mars		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 19 à 21h30	Je participe <input type="checkbox"/>
Espace Jeune	Journée à l'Espace Jeune. Aménagement des espaces (espace gaming etc), grand jeux, jeux de société ...		Tarif B Le jeune doit prévoir un pique-nique
Vendredi 06 mars		Rdv et retour à l'Espace Jeunes de 10h à 17h	Je participe <input type="checkbox"/>

L' Espace Jeunes est situé dans l'ancienne école de St Germain, rue des écoles

Dossier d'inscription, règlement intérieur, projet pédagogique disponibles et téléchargeables sur www.mjc-vam.fr

Dylan Animateur Jeunesse - E-mail: jeunesse@mjcvam.fr - Tel: 06 25 43 26 17

MJC La Vigne Aux Moines 44 place de la Mairie 86310 Antigny



MJC La Vigne aux Moines

52 Place de la Libération
86310 ST SAVIN

Dossier d'Inscription

2019 - 2020

ENFANT	
NOM :	Prénom :
Date de Naissance : ____ / ____ / ____	Age :
Mail :	Tél. Portable :
Adhésion 2018 - 2019 MJC <input type="checkbox"/> Oui, N°_ _ _ <input type="checkbox"/> Non	

Responsable légal 1	Responsable légal 2
<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Famille d'accueil	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Famille d'accueil
NOM - Prénom :	NOM - Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél. Domicile :	Tél. Domicile :
Tél. Portable :	Tél. Portable :
Tél travail (employeur) :	Tél travail (employeur) :
Mail :	Mail :
Régime Allocataire : <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre :	Code postal du département : <input type="checkbox"/> 86000 <input type="checkbox"/> Autre : _ _ _ _
N° d'allocataire :	Quotient Familial :

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de responsable légal de l'enfant certifie avoir pris connaissance du Projet Educatif et le Règlement intérieur et en accepte les modalités et le fonctionnement de la MJC.

Cocher les cases :

- J'autorise mon enfant à participer aux activités mises en place par la MJC, à participer aux activités physique, de baignade. *(Pour certaines activités des certificats médicaux ou de natation pourront être demandés)*
- J'autorise la MJC La Vigne Aux Moines à utiliser dans le cadre éducatif ou pédagogique des photos, des vidéos de mon enfant prises dans le cadre des animations jeunesse.
- J'autorise, en cas d'urgence, la MJC et l'animateur présent à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mes enfants. Je m'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques.
- J'autorise la MJC et toute personne mandatée à faire transporter mon enfant dans les véhicules assurés par la MJC ou d'une société de transport et en cas de nécessité dans le véhicule personnel d'un animateur ou d'un parent accompagnant.
- J'autorise mon enfant à partir seul après l'activité quelle que soit l'heure.

Je certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.

Fait le ____ / ____ / ____ à _____

Signature du responsable légal

MJC La Vigne aux Moines / 44, place de la Mairie 86 310 Antigny 09-51-95-27-09 // 06.25.43.26.17 // jeunesse@mjcvam.fr

La MJC La Vigne Aux Moines est l'organisateur de l'accueil de loisirs 3-18ans pour l'année 2019-2020 qui aura lieu à l'ancienne école d'Antigny pendant les petites vacances scolaires et à l'école élémentaire de Saint-Germain pendant les vacances d'été. L'accueil de loisirs 11-18 ans peut également avoir lieu dans les différents locaux mis à disposition par les communes.

ADMISSION ET INSCRIPTION

- L'accueil de loisirs accueille les enfants à partir de 3ans scolarisés et jusqu'à 18 ans.
- Les inscriptions devront parvenir à la MJC ou dans sa boîte aux lettres : 44, Place de la Mairie 86310 Antigny
- L'accueil de loisirs est organisé par la MJC. Pour cela, vous devez adhérer à l'association.

Tarif Adhésion du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020: Enfant 5€ ou Famille 20€.

- Les parents doivent **obligatoirement** remplir et fournir :

- une fiche d'inscription individuelle par enfant

Les parents y mentionnent leur adresse et numéros de téléphone (domicile, portable, travail). Enfin, ils cochent les jours de présence de l'enfant à l'accueil de loisirs. Attention, en cas de sureffectif, une priorité d'inscription sera donnée aux familles résidant sur le territoire de la communauté de communes Vienne et Gartempe.

- une fiche sanitaire par enfant

Celle-ci atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise le directeur-ice à faire appel aux services médicaux compétents en cas d'urgence. De plus, il est **obligatoire de signaler au directeur-ice** toute maladie et traitement médical en cours. Aucun médicament ne devra être confié à l'enfant pour sa sécurité et celle des autres enfants.

- Assurance personnelle

Nous sommes tenus de vous informer qu'il est dans votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes pour des accidents de la vie (voir avec votre assureur), couvrant les dommages corporels auxquels les enfants peuvent être exposés au cours des activités pratiquées. Ce type d'assurance est important en cas d'accident grave. Si aucune responsabilité n'a pu être dégagée, c'est l'assurance personnelle souscrite par la victime qui indemniserait son préjudice.

HORAIRES/DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- L'accueil de loisirs fonctionne durant les vacances scolaires d'hivers, de printemps, d'été (Enfance : 4 semaines juillet, jeunesse 5 semaines juillet/août), et d'automne. Son organisation est définie dans le cadre d'un projet pédagogique. Ces derniers sont à votre disposition à la MJC ou en ligne sur www.mjc-vam.fr
- L'accueil de loisirs 3-11 ans est ouvert de 8h00 à 18h30.
- L'accueil du matin des 3-11 ans se fait de **8h00 à 10h15**, les parents doivent accompagner leur enfant et le confier à la personne qui effectue l'accueil.
- L'accueil du soir des 3-11 ans se fait de **17h00 à 18h30**.
- **L'accueil des 11-18 ans n'a pas d'horaires fixes.** Les horaires seront indiqués sur la plaquette d'information et sur www.mjc-vam.fr avant chaque période de vacances.

Si un retard occasionnel se produit les parents doivent prévenir l'accueil de loisirs.

TARIFICATION

- Le paiement se fera à réception de la facture après la période d'accueil.
- **Toute absence exceptionnelle doit être signalée au plus tard 48H à l'avance ; sans quoi l'absence est considérée comme injustifiée et est donc facturée.** En cas de maladie, un certificat médical doit être fourni dans les 48h.
- Les aides vacances MSA peuvent être déduites du coût du séjour. Fournir le bon d'aide vacances signé.
- Pour un QF <450€, le conseil départemental apporte l'été une aide de 27€ pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum.

Tarification Accueil de loisirs 3 - 11 ans	Quotient familial	Tarif Journée par enfant en €				Tarif Journée par enfant en €			
		Pour 1 enfant inscrit				A partir de 2 enfants inscrits			
	QF1 : inférieur à 700€	9	7*	10,5	8,5*	8	6*	9,5	7,5*
QF2 : de 701€ à 1000€	10		12		9		11		
QF3 : de 1001€ à 1400€	11		13,5		10		12,5		
QF4 : supérieur à 1401€	12		15		11		14		

Tarification Accueil de loisirs 12- 18 ans	Quotient Familial	Tarif A		Tarif B		Tarif C		Tarif D		Tarif E	
		QF1 : inférieur à 700€	1	1,5	2	2,5	4	5	6	7,5	10
QF2 : de 701€ à 1000€	2	3	4	5	8	10	10	12	14	17	
QF3 : de 1001€ à 1400€	3	4	6	7	10	12	12	14	18	21	
QF4 : supérieur à 1401€	4	5	8	9	12	14	14	16	22	26	

Tarif résidant communauté de communes Tarif résidant hors CCVG * Tarif allocataires CAF

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap, les familles doivent prendre rendez-vous avec le directeur-ice de l'accueil de loisirs de la MJC, **3 semaines avant chaque vacances scolaires** afin de définir le protocole d'accueil et bénéficier des aides nécessaires à l'accueil de l'enfant (recrutement d'un animateur supplémentaire, aménagement de l'espace...).

SANTE

- Si un enfant est sous traitement médical, il peut venir à l'accueil de loisirs, si son état de santé le lui permet. Les médicaments lui seront administrés. Les parents doivent pour cela remettre au directeur, l'ordonnance faite par un médecin et les médicaments marqués au nom de l'enfant.

Sans ordonnance aucun médicament ne sera administré à l'enfant.

- Si un enfant est malade, l'équipe d'animation appellera un parent pour venir le chercher. Un enfant ne doit pas avoir de médicaments dans son sac ou sur lui.
- L'équipe d'animation est responsable des enfants qui lui sont confiés. La MJC est en outre, assurée pour sa responsabilité civile. En cas d'urgence, l'enfant sera transporté par les Pompiers au Centre Hospitalier Régional. Dans les autres cas, si les parents ne peuvent être joints, le médecin traitant de l'enfant sera appelé et prendra les décisions appropriées à l'état de l'enfant. En cas d'absence du médecin traitant, le responsable fera intervenir un médecin habilité par la MJC.

Tous les frais encourus seront alors à la charge de la famille.

- En cas d'allergies, les parents doivent obligatoirement le signaler sur la fiche sanitaire et joindre les certificats médicaux et faire établir un protocole d'accueil individuel (PAI).

HYGIENE

- Pour le bien être de chacun, nous demandons aux parents de veiller à l'hygiène de leurs enfants (propreté corporelle, vestimentaire et traitement des poux) et de nous informer de tous problèmes.

ATTITUDE ET REGLES DE VIE

Afin de permettre la vie en collectivité, des règles de vie, mises en place par l'équipe d'animation et les enfants, devront être respectées. Pour exemples : Respecter les autres, les lieux et le matériel. Participer au rangement et au nettoyage. Ne pas utiliser la violence verbale ou physique...

En cas de non respect des personnes ou du matériel, mise en danger de soi-même ou des autres, des sanctions seront prises par l'équipe d'animation, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.

En cas de dégradation, la famille en sera informée et devra payer les dégradations ou utiliser leur assurance responsabilité civile.

L'accueil de loisirs n'est pas responsable des objets personnels ramenés du domicile (argent, jouets...).



MJC La Vigne aux Moines 44, Place de la Mairie 86310 Antigny 09 51 95 27 09
Enfance: Charlotte Guilbert-Jauberteau 07 83 32 11 41 enfance@mjcvam.fr
Jeunesse : Dylan Mabilais 06 25 43 26 17 jeunesse@mjcvam.fr
www.mjc-vam.fr



FAMILLE	
NOM :	
Adresse :	
Code Postal :	Commune :
Tél. Domicile :	Tél. Portable :
Mail : <i>(en majuscule)</i>	

Nom	Prénom	Date de Naissance	Mail / Tel. Portable	Cotisation
				<input type="checkbox"/> Famille* - 20€ <input type="checkbox"/> Adulte - 10€ <input type="checkbox"/> Enfant(-18ans) - 5€
				<input type="checkbox"/> Famille* - 20€ <input type="checkbox"/> Adulte - 10€ <input type="checkbox"/> Enfant(-18ans) - 5€
				<input type="checkbox"/> Famille* - 20€ <input type="checkbox"/> Adulte - 10€ <input type="checkbox"/> Enfant(-18ans) - 5€
				<input type="checkbox"/> Famille* - 20€ <input type="checkbox"/> Adulte - 10€ <input type="checkbox"/> Enfant(-18ans) - 5€
				<input type="checkbox"/> Famille* - 20€ <input type="checkbox"/> Adulte - 10€ <input type="checkbox"/> Enfant(-18ans) - 5€
				<input type="checkbox"/> Famille* - 20€ <input type="checkbox"/> Adulte - 10€ <input type="checkbox"/> Enfant(-18ans) - 5€

* La cotisation famille (20€) concerne tous les membres de la famille habitant sous le même toit pour l'année. (Cocher la case famille pour tous les autres membres)

Réservé à la MJC

Payé le :

En Espèce Chèque N° _____

Montant des Cotisations : _____ €